

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

357

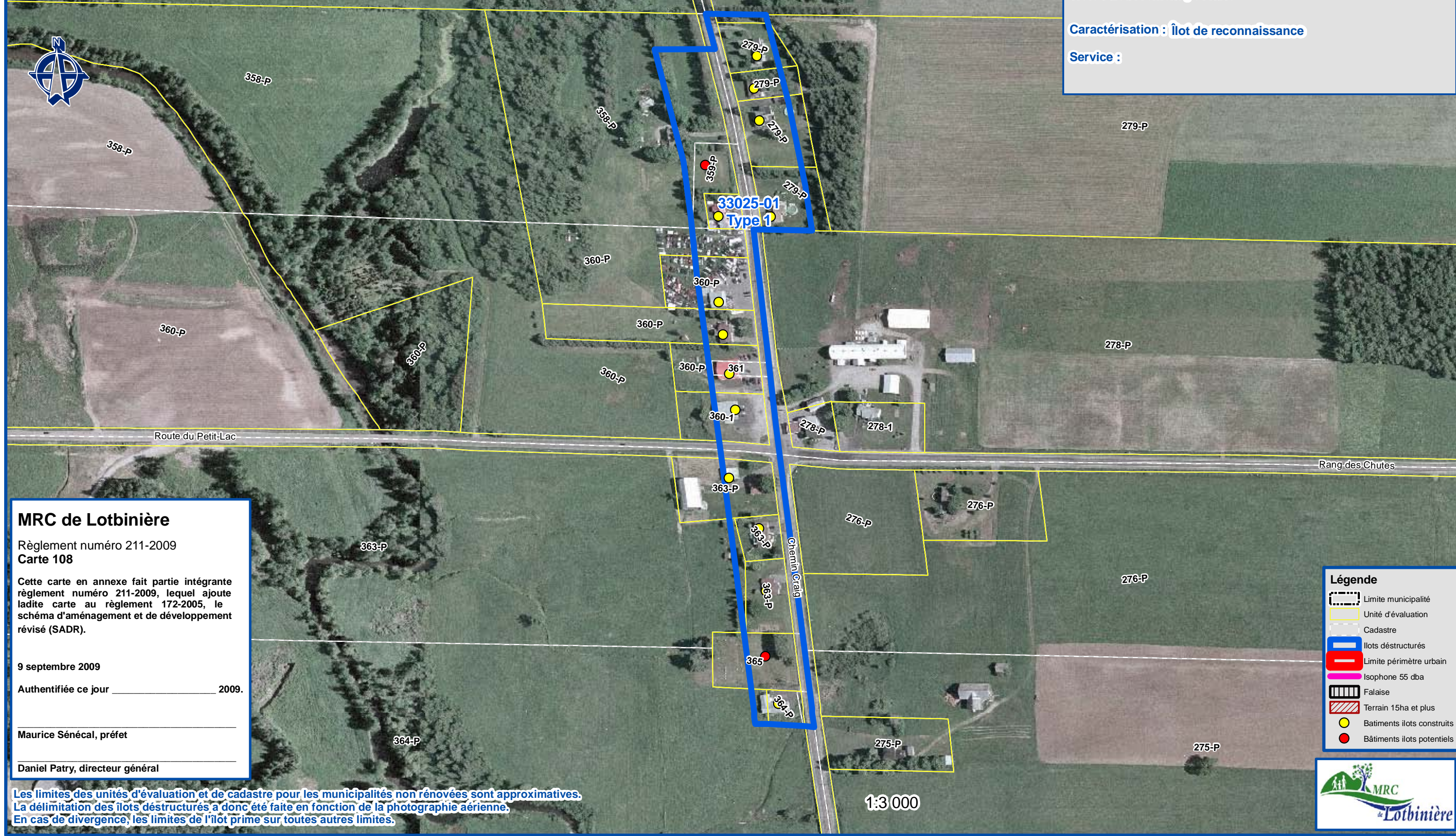
Carte 108 Îlot 33025-01

Bâtiment potentiel : 2 Bâtiment construit : 13

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :



MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 108

Cette carte en annexe fait partie intégrante
règlement numéro 211-2009, lequel ajoute
ladite carte au règlement 172-2005, le
schéma d'aménagement et de développement
révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:3 000

